



## Devenir d'un PEL après décès du titulaire

-----  
Par Noutch

Bonjour,  
Qui hérite de mon PEL échu à mon décès? Rentre-t-il dans la succession ou reste-t-il à mon conjoint survivant? ( Solde ou usufruit ? )  
Merci pout toutes les informations que vous donnez.  
Noutch

-----  
Par ESP

Bienvenue?

Le capital du PEL fait partie de la succession, mais un ayant-droit peut le reprendre à son nom, inclus dans sa part d'héritage, à la condition qu'il ne soit pas échu...

L'héritier concerné s'engage à respecter les conditions de fonctionnement du PEL contracté par le défunt. Il doit notamment poursuivre les versements à l'identique, jusqu'au règlement de la succession. A la liquidation de la succession, le bénéficiaire devient le nouveau titulaire du PEL. A partir de là, il peut modifier la valeur et la fréquence des versements, ou encore prolonger la durée de vie du PEL. Par ailleurs, ce cas de figure permet au bénéficiaire de détenir deux PEL, s'il en détenait déjà un. Dans ce cas, il est intéressant de noter que les possibilités d'emprunts se cumulent.